



Assemblée générale

Distr. limitée
7 juin 2021
Français
Original : anglais

Soixante-quinzième session
Point 111 de l'ordre du jour
Prévention du crime et justice pénale

**Bélarus, Chine, Fédération de Russie, Iran (République islamique d'),
République arabe syrienne et Venezuela (République bolivarienne du) :**
amendement au projet de résolution [A/75/L.93](#)

**Modalités, forme et organisation de la réunion de haut niveau
de l'Assemblée générale sur l'évaluation du Plan d'action mondial
des Nations Unies pour la lutte contre la traite des personnes**

Additif

Ajouter les pays ci-après à la liste des auteurs de l'amendement :

Algérie, Comores et Égypte

